

Note technique d'observations sur le Rapport de la Mission sur les outils financiers régionaux réalisée dans le cadre du Schéma régional de développement économique

Le 2 octobre 2009

Nous tenons tout d'abord à souligner la qualité des travaux de la mission conduite par M. Jean-Pierre Guillon, la richesse des propositions présentées, et l'intérêt de la prise en compte globale de la problématique qui les sous-tend, au regard des grands enjeux régionaux sur l'entrepreneuriat, la croissance des PME, et l'innovation.

Nous relevons avec intérêt plusieurs des propositions avancées :

- la création d'un observatoire sur l'action des outils financiers régionaux, qui répond à une nécessité réelle soulignée dans plusieurs analyses, notamment nationales (par exemple le rapport CAE « Le financement des PME » d'octobre 2008) (proposition 1)
- l'élargissement de l'intervention des prêts régionaux Création et Transmission (proposition 7)
- la volonté d'accroître des interventions en co-garantie pour favoriser l'émergence ou le développement de projets (propositions 6 et 16)
- le souci de développer la capacité d'intervention régionale, notamment pour ne pas perdre les projets et réduire les dépendances structurelles de l'économie du Nord Pas-de-Calais (propositions 15, 18 notamment). A ce titre, la proposition d'un Fonds stratégique régional mérite d'être approfondie.

D'une manière plus générale, il convient sans doute d'adopter sur cette question du renforcement des capacités régionales une approche globale, ne se limitant pas au développement d'un outil particulier, mais considérant bien les différents instruments accessibles en région, et dont le rapport, dans son introduction, souligne d'ailleurs la qualité et la richesse. Ceci permettrait également d'esquisser un dimensionnement global des capacités d'intervention complémentaires requises, pour en dégager des priorités d'action au regard des retombées possibles.

De même, la problématique de la création d'entreprises et de l'intégration de Pme au sein des pôles de compétitivité, par ailleurs généralement traitée dans les contrats de performance de ces derniers, dépasse sans doute le cadre de la seule participation à un outil spécifique.

Le rapport confirme à juste titre la nécessité de poursuivre les dynamiques déjà engagées au niveau régional en termes de visibilité globale (Créativallée), de lisibilité de l'accompagnement de la création et d'incitation à l'entrepreneuriat (PRCTE), de maillage des acteurs de l'innovation (J'innove en Nord Pas-de-Calais), d'appui à la croissance des Pme (Plan 2000 Pme). De même en matière de collecte des statistiques régionales nécessaires à une bonne évaluation des besoins des PME, et

donc d'identification des politiques à mener, ainsi que d'analyse de leurs résultats (tel que peut le réaliser l'ORET, Observatoire régional de l'économie et des territoires).

Concernant plus précisément l'accès au financement, le projet de plate-forme Appui qu'ont déjà engagé Oseo et la CDC, dans le cadre d'un large partenariat régional, nous semble une initiative tout à fait opportune. Il s'agit là d'une première étape indispensable pour une sensibilisation des Pme aux problématiques financières du développement, pour un meilleur travail en réseau, qui peut s'élargir avec l'AFIC ou l'UNICer par exemple, et pour une accessibilité accrue des entreprises à la gamme d'outils disponibles.

Sur la proposition 2 du rapport, nous soulignons la place prioritaire, dans l'action des CCI et de la CRCI, de la promotion de l'esprit entrepreneurial ; leurs actions sont nombreuses dans ce domaine, elles travaillent en liaison avec Créativallée. Mettre en place une entité nouvelle irait sans doute à l'encontre de la lisibilité globale que recommande par ailleurs la proposition 3. Il est préférable de renforcer l'action des réseaux : l'observatoire de la dynamique entrepreneuriale pourrait ainsi être intégré à l'ORET précédemment cité.

Nous souhaitons également rappeler, au regard de la proposition 17, le travail déjà engagé depuis plusieurs années par la CRCI et le réseau Business angels Nord de France, pour fédérer les investisseurs, professionnaliser leurs interventions, et favoriser, par l'organisation de forums et un travail d'évaluation préalable, une mise en contact ciblée avec les porteurs de projets. Ce travail s'inscrit d'ailleurs dans une vision eurorégionale, grâce à une collaboration avec le dispositif Waban visant à favoriser les investissements croisés entre France et Belgique.

Par ailleurs, si le chapitre 4 du rapport traite à juste titre des entreprises à potentiel, en l'abordant sous différents angles (jeunes entreprises, retournements, etc.), nous jugerions opportune une mesure qui réponde de manière dédiée à la problématique de l'accompagnement, en matière de financement, des entreprises en croissance, et notamment des PME qui passent dans la catégorie des entreprises intermédiaires.

Sur un plan plus technique enfin, la proposition 12 nous semble relever plus d'une capacité des « tours de table » à financer les expertises en due-diligence que de la nécessité de créer cette fois encore une structure supplémentaire. En effet, les capacités régionales d'intelligence économique pourraient sans doute répondre à tout ou partie des besoins. Rappelons aussi le travail d'expertise systématique mené par Oseo grâce à son propre réseau sur les projets innovants.